COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 11 décembre 2024

A) MEMBRES PRESENTS

> Représentants des personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A

- Yamin Le prince
- Nadia Haddad, à partir de 14h26

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B

- Mahdi Zargayouna

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein de l'établissement Université Paris-Est - C

- Fatima de Freitas
- Audrey Adeagbo

■ Personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres – D

- Sabine Hermenault

■ Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent qui suivent une formation dans UPE ou dans un établissement membre – E

- Mathilde Chaumont, jusqu'à 16h29
- Mohammadreza Hagheghe

> Personnalités qualifiées

- Christine Leconte, ENSA PB
- Nicolas Canivet, ANSES
- Aurore Latournerie, CHIC
- Séverine Kirchner, CSTB

> Représentants des établissements membres

- École Nationale des Ponts et Chaussées : Anthony Briant
- ENVA : Christophe Degueurce
- UPEC : Jean-Luc Dubois Randé
- Université Gustave Eiffel : Gilles Roussel

> Président d'Université Paris-Est : Alexandre Maitrot de la Motte

B) MEMBRES REPRESENTES

- Joël Cuny, représenté par Alexandre Maitrot de la Motte
- Stéphane Jaffard, représenté par Mahdi Zargayouna
- Arnaud Le Ny, représenté par Audrey Adeagbo
- Artemisa Flores Espinola, représentée par Sabine Hermenault
- Bruno Polack, représenté par Nadia Haddad
- Angela Pascoa Dos Santos, représentée par Gilles Roussel
- Stéphane Jamain, représenté par Nicolas Canivet

C) MEMBRES ABSENTS / EXCUSES

- Virginie Ehrlacher, représentante des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B
- Sébastien Sigiscar, représentant des personnels BIATSS, ITA et assimilés exerçant au sein des établissements membres – D

INVITES

> Invités de droit avec voix consultative

- Frédéric Bourquin, 1er vice-président en charge des projets d'Université Paris-Est
- Bénédicte François, vice-présidente en charge du Doctorat d'Université Paris-Est et référente égalité d'Université Paris-Est
- Éric Leonel, responsable politique Pépite 3EF d'Université Paris-Est
- Lina Boitier, secrétaire générale d'Université Paris-Est
- Nelly Tocko, agente comptable d'Université Paris-Est
- Suzanne Akkari, représentante du rectorat

> Autres invités

- Élodie Arnoult, Université Paris-Est

- *Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14 heures 12.*

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 26, le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 22, le quorum est atteint.

Le Président d'Université Paris-Est accueille deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration : au titre de l'École d'architecture de Paris-Belleville (ENSA PB), Christine Leconte remplace François Brouat qui a quitté ses fonctions à l'été 2024 ; et au titre des établissements de soins, Aurore Latournerie succède à Catherine Vauconsant pour représenter le Centre hospitalier intercommunal de Créteil (CHIC). Les nouvelles administratrices sont invitées à se présenter. Christine Leconte précise avoir pris son poste de directrice de l'ENSA PB depuis trois mois et indique que l'École a de fortes attaches avec le site de Paris-Est malgré son implantation dans Paris intra-muros. Aurore Latournerie se présente comme directrice générale adjointe du groupement hospitalier de territoire Hôpitaux Confluence, dont le CHI Créteil fait partie, et se déclare très honorée de rejoindre le conseil d'administration de la ComUE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

À défaut de demande de modifications ou de remarques, le président de la ComUE soumet cette délibération au vote.

Première délibération
Le Conseil d'administration adopte le compte-rendu à la majorité des voix (21 voix pour et 1 abstention)

2. POINT D'INFORMATION DU PRESIDENT

a. La formation doctorale

Bénédicte François**,** vice-présidente Doctorat d'Université Paris-Est, présente les dernières actualités de la formation doctorale et revient sur les temps forts intervenus depuis septembre.
Les auditions menées par le Hcéres (Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) dans le cadre de l'évaluation de la formation doctorale de Paris-Est ont eu lieu les 12 et 13 novembre 2024. Le comité d'experts a auditionné l'équipe de pilotage politique et administratif de la formation doctorale partagée de Paris-Est : la politique de site, les formations proposées et leurs évaluations, le suivi des docteurs ou encore le financement des thèses. Les auditions ont ensuite visé chacune des écoles doctorales (directions et membres des laboratoires) et enfin des représentantes et représentants de doctorants de chaque école doctorale. Le rapport définitif est attendu début 2025.
Deuxième temps fort : l'adoption du catalogue des formations transversales pour les doctorantes et doctorants. Il propose 70 formations transverses réparties sur onze rubriques. Les formations étaient présentées *via* la mise en exergue des compétences acquises.
Enfin, l'attribution des aides à la mobilité (mobilité internationale, cotutelle de thèse, chercheuses et chercheurs invités) pour 2025 sera à l'ordre du jour du prochain conseil de la formation doctorale. La ComUE consacre 240 K€ de son budget pour cette action.
D'autre part, quelques évènements ont marqué l'actualité récente de la ComUE : la cérémonie de remise des prix de thèses qui s'est tenue en novembre, et les journées d'accueil des doctorantes et doctorants de 1ère année qui se sont tenues à Champs-sur-Marne et à Créteil début décembre.

b. La mission de projets

Le Président de la ComUE rappelle que la création de la mission de projets répondait à l'objectif de son mandat : replacer la science au cœur de la communauté. Une Matinée scientifique a été organisée le 19 septembre, durant laquelle les lauréats de l'appel à projets « Amorçage » 2022 ont présenté l'état d'avancement de leur travail. Comme pour d'autres manifestations, les vidéos des interventions sont publiées sur le site Internet de Paris-Est Sup.
L'appel à projets « Amorçage » 2024 a été lancé cet été, et les projets candidats seront examinés dans le cadre du Conseil de projets, réuni fin janvier. Ses membres statueront de la répartition des sommes prévues, sous réserve d'accord sur le budget. Par ailleurs, une analyse a été engagée sur les projets financés en 2020 et 2021 afin d'en identifier la dimension transformante.
Concernant le Pôle universitaire d'innovation (PUI) SEVille, son prochain Comité territorial se tiendra le 18 décembre 2024. Ce rendez-vous semestriel est l'occasion de faire le point d'avancement des actions avec le DRARI. La feuille de route est en tout cas parfaitement suivie. D'autre part, des recrutements sont en cours et les instances du PUI se réunissent régulièrement. La dissolution à venir de la ComUE pose la question de la gouvernance du projet. Le Président d'Université Paris-Est avait écrit à l'ANR et BPI France pour opérer un changement de chef de file en faveur de l'Université Gustave Eiffel. Néanmoins, ni les fondateurs du projet ni la feuille de route ne changeront.
Gilles Roussel, président de l'Université Gustave Eiffel, salue cette orientation, et précise qu'il conçoit le rôle de chef de file comme celui de la reprise d'activité de la ComUE pour l'ensemble du collectif.

c. Pépite 3EF

Éric Léonel, responsable politique du Pépite 3EF, rappelle qu'un audit a été mené en 2023 afin de conserver le label qualité délivré par le MESR, pointant la question sensible du faible *reporting* des données dans la plateforme Pépitizy comme demandé par le ministère. Il salue le travail des équipes qui a précédé l'étape de revoyure d'octobre 2024 : le label « Qualité » a été renouvelé jusqu'à fin 2025, date du prochain audit pour tous les Pépite de France. Une étude utilisateurs était demandée révélant que 80 % des référents établissements se sont dit satisfaits, ainsi que les étudiants.
Le 2nd comité d'engagement s'est déroulé en octobre, au cours duquel 74 étudiantes et étudiants voulant s'inscrire en D2E (Diplôme étudiant entrepreneur), ont reçu le statut national d'étudiant entrepreneur. Un séminaire d'intégration a ensuite été organisé pour les jeunes entrepreneurs le 7 novembre.
Le prix Pépite régional 2024 s'est déroulé au Cnam le 14 novembre 2024. Le prix, délivré par la Région et

BPI France, offre une dotation de 2 000 euros pour chaque lauréat sélectionné par le Pépite : Johanne Randrianarivelo (UPEC), Jean Lerouxel (ESTP), Apolline Deroche (ENPC) et Wassim Benouis (ESTP). Johanne Randrianarivelo (UPEC) a remporté le Prix Pépite national, bénéficiant ainsi de 5 000€ supplémentaires. L'appel à candidatures Pépite Start'Up, financé par la Région IDF et opéré par Schoolab, a été lancé. Les lauréats seront incubés au Perquo, l'incubateur de la Région IDF. Le SPOC LabCI, dispositif de sensibilisation à l'entrepreneuriat, a été renouvelé à l'IUT de Meaux : 24 étudiantes et étudiants de l'Univ. Gustave Eiffel se sont inscrits à la formation proposée et 7 étudiants en section Internationale à l'Univ. Gustave Eiffel suivent le programme dédié.
L'incubateur éphémère ICC, porté par le coordinateur national des Pépite, a développé une expérimentation dont une partie est confiée au directeur opérationnel du Pépite 3EF. Enfin, au niveau de la Région et du Comité stratégique des Pépites, un projet de *Hub* vient d'être acté – sur la base de 24 étudiants entrepreneurs – qui doit amplifier le potentiel de réussite de ces porteurs, qui bénéficient d'un accueil d'une semaine dans la structure de Sorbonne Université pour développer leur entreprise.

3. DISSOLUTION DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST

Le Président rappelle que, lors de la séance du CA du 12 mars, les perspectives et les conditions de sortie de l'expérimentation avaient été évoquées. La dissolution, demandée par le ministère, s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale pour l'ensemble des sites universitaires visant une transformation institutionnelle, passant d'une logique d'établissement public à celle de coordination territoriale. Le 6 mai 2024, il a été convoqué à la DGESIP, avec les présidents de l'UPEC et de l'Univ. Gustave Eiffel, en présence du recteur délégué, pour être informé de la décision de dissolution programmée de la ComUE Paris-Est pour la fin d'année 2024, mais avec la poursuite et la reprise des activités comme celle des agents d'Université Paris-Est par les 2 universités du site à travers la mise en place d'une convention de coordination territoriale (CCT). Après l'annonce par la DGESIP, un conseil des membres s'est tenu ; le président de la ComUE a réuni les agents pour les informer ; et l'information a été communiquée aux membres du CA et aux établissements associés. Au Conseil des membres du 17 juin 2024, des notes recensant les activités de la ComUE ont été transmises aux établissements membres pour qu'ils identifient les activités à poursuivre dans le cadre cette transformation. Lors du CA du 2 juillet 2024, le président de la ComUE a présenté le processus envisagé pour la dissolution. Il a rappelé les points de vigilance identifiés : les conditions de reprise des agents par les établissements ; le transfert des actifs et des conventions aux établissements ; la préservation de la qualité du doctorat délivré par Paris-Est ; le PUI ; et les relations entre les actuels membres et associés, au service des objectifs académiques et scientifiques. Les présidents des universités ont évoqué leurs travaux sur la future convention de coordination territoriale.
Le contexte électoral national a ralenti l'avancement du processus. L'équipe de la ComUE n'a pu rencontrer les représentants de la DGESIP qu'en octobre 2024. La dissolution a été décalée, en concertation avec la DGESIP, à l'été 2025 : il s'agit d'une échéance pertinente du point de vue du calendrier universitaire.
Le CSA de la ComUE, consulté sur la question de la dissolution, a rendu un avis négatif, en formulant des demandes précises : reprendre les contrats à iso-conditions et connaître le plus rapidement possible les conditions de reprise.
Enfin, le président de la ComUE explique aux membres du CA que le vote de ce jour ne porte que sur le principe de dissolution de l'établissement, les modalités de reprise des activités ont vocation à être discutées et votées lors du conseil d'administration du 11 février 2025 (dernier CA de la ComUE avant la fin des mandats). Il y aura par la suite une période de transition dédiée au transfert, avant l'été, aux établissements puis la publication du décret de dissolution. Parallèlement, les établissements devront s'exprimer, via leurs instances, sur la CCT en vue de la publication de l'arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Christine Leconte s'interroge sur l'utilité d'un vote par le CA d'une décision déjà prise. Le Président répond qu'il s'agit bien d'un avis qui, ici, ne contraint pas le pouvoir réglementaire à le suivre.

Sabine Hermenault demande ce qu'il en sera des contrats de personnels échus entre mars et l'été.
Le Président rappelle que l'avenir des agents de la ComUE dépend de leur statut : les fonctionnaires mis à disposition d'Université Paris-Est seront repris par leur établissement d'origine. Pour les contractuels employés en CDI, leur contrat est susceptible d'être repris par les établissements avec un changement

d'employeur. Reste à savoir comment le contrat sera repris, de l'ancienneté à l'indice, en tenant compte de la note de cadrage du ministère, alors que des entretiens sont prévus courant janvier. Pour les CDD, deux possibilités : si le contrat arrive à expiration après la dissolution, les règles applicables s'apparentent à celles des CDI. Si elle arrive avant, se pose la question du renouvellement. S'ils le souhaitent et s'ils donnent satisfaction, cela peut être possible.

Sabine Hermenault demande si les agents sont informés des évolutions envisagées pour eux, les propositions sont-elles claires et permettent-elles aux agents de se projeter ? Enfin, des dispositifs d'accompagnement ont-ils été mis en place ?
Le Président espère que la reprise des agents sera décidée par les chefs des établissements dans le courant du mois de janvier 2025. S'il souhaite que l'ensemble des agents soient repris, il existe un risque que certains ne le soient pas, même s'il n'en identifie pas à ce stade. Dans le cadre du budget initial 2025 de la ComUE, de nouvelles dépenses sont prévues pour un accompagnement des personnels qui le souhaitent. Le nombre d'agents de la ComUE, hors doctorants, est de moins de 30, ce qui rend réalisable un suivi individualisé.

Nadia Haddad s'interroge également sur la nécessité du vote pour une décision déjà prise et se demande si un vote positif donne plus de poids à l'État dans sa démarche ? Le cas contraire correspond-il à soutenir les doléances des agents ?
Le Président souligne que les membres du CA sont souverains et il ne donne aucune consigne de vote. La dissolution de la ComUE sera également soumise au vote du CNESER qui formulera un avis sur la question. Selon le président de la ComUE, il importe de poursuivre collectivement une politique de site dans les meilleures conditions possibles, au service des usagers et dans le respect des agents. L'objectif, aujourd'hui, est de permettre un échange entre les chefs d'établissement et les membres du CA qui peuvent formuler des préconisations, et d'avoir la discussion la plus constructive possible quant à la politique scientifique du site et à la façon de travailler dans cette perspective.

Jean-Luc Dubois-Randé indique que le vote vise aussi à anticiper la suite. L'UPEC embauche actuellement des agents de la ComUE. Néanmoins, la dialectique est étrange : l'État ferme les ComUE et demande aux établissements d'organiser la suite. Il s'agit de s'occuper des humains qui la font, mais aussi de leur donner un signal fort.
Le vote ayant lieu à bulletins secrets, l'interprétation des résultats en sera difficile. Le Président de la ComUE précise que Joël Cuny, qui ne pouvait pas être présent, lui a adressé un courrier expliquant sa position.

Mahdi Zargayouna pointe le contexte politique actuel et sonde sur un éventuel rétropédalage sur les fermetures de ComUE de la part de l'État. Le Président admet que, tant que le décret n'est pas signé, rien n'est acté. Il s'agit d'exprimer ce que les membres estiment être judicieux pour la politique de site universitaire.

Gilles Roussel en revient à l'histoire du site Paris-Est en évoquant les évolutions d'organisation au fur et à mesure des politiques de l'État. Derrière cela, il y a un projet scientifique à mener ensemble, avec une dimension territoriale. À ce jour, l'État estime qu'il y a trop d'objets avec des personnes morales dans le système, le rendant complexe.
La CCT, prévue par l'ordonnance de 2018, est visée par la publication d'un décret la définissant. La différence avec la ComUE, c'est qu'il n'y a plus d'établissement public, mais un accord entre les acteurs d'un site pour travailler ensemble. Selon lui, la politique de l'État ne changera pas, considérant qu'il y a trop d'établissements, en dehors du cas particulier de Lyon. La discussion est de se demander s'il faut porter ensemble la politique scientifique et la dimension territoriale. Les deux universités ont répondu oui. Reste à les définir. Avec les équipes de l'UPEC et les 2 écoles membres, des rencontres ont eu lieu, validant le maintien d'une telle politique et des projets communs, aux périmètres pourtant différents. Ils se sont mis d'accord sur la reprise des activités et donc celle des personnels de la ComUE concernés. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'arrêter la politique de site commune ; il s'agit de changer d'objet, ce qui nécessitera un décret. Le travail entre les deux universités – pour se mettre d'accord sur la répartition des rôles – a pris

plus de temps que prévu. Il convient désormais d'avancer, une fois que la CCT sera bien définie, pour voir rapidement avec chacun des associés s'ils l'acceptent ou s'ils veulent un autre type d'association.
Jean-Luc Dubois-Randé appuie le propos du président de l'Univ. Eiffel : la science, ils savent la partager ; le territoire, ils peuvent aller plus loin. D'autres acteurs territoriaux ont ainsi exprimé le souhait de rejoindre la communauté. Il y voit une continuité à travers un autre objet inscrivant tout le monde au même plan, afin de parvenir à se doter d'une feuille de route. Il se déclare optimiste, et ajoute qu'il ne s'agit pas d'une fin en soi.

Christine Leconte remercie ces deux prises de parole éclairantes. Se posent des questions sur la reprise des contrats doctoraux, voire de ceux à venir, dont l'évolution reste à éclaircir. Elle trouve pertinent ce projet de CCT qui rebat les cartes, alors que certains établissements pouvaient jusqu'ici demeurer en retrait.
Gilles Roussel estime que la CCT ne va pas régler ces sujets : elle définit les objets sur lesquels travailler ensemble et la façon de gouverner, soit quelque chose de proche des statuts de la ComUE. De son point de vue, sur les questions qui ne relèvent pas de ces points, il conviendra de passer par d'autres conventions entre les établissements, qui connaissent les périmètres, sans attendre la CCT.
Le Président d'Université Paris-Est rappelle que toutes les activités au sein de la ComUE ont vocation à être poursuivies et reprises. L'activité doctorale se poursuit : une partie portée par l'UPEC, l'autre par l'Université Gustave Eiffel. Concernant l'innovation, par exemple, il y a la volonté de créer un pôle dédié sur les bases du PUI porté par l'Université Gustave Eiffel pour le compte de l'ensemble du collectif. Cela suppose, pour les transferts, de savoir où le collectif va. Les discussions entre établissements ont été finalisées il y a peu, et les transferts de moyens sont en discussion.
Dans le décret, un établissement sera désigné pour la reprise – par défaut – de tous les droits, obligations et conventions de la ComUE. Certains sujets techniques s'avèrent complexes, dont la gestion de la propriété du bâtiment Bienvenüe.

Sabine Hermenault insiste sur le fait que, derrière les activités, fonctions et objets, il y a des agents. S'il est estimé que l'avis du conseil d'administration est nécessaire, mais qu'il ne changera rien, alors il n'est pas utile d'attendre plus longtemps pour définir la reprise des agents.
Gilles Roussel répond que c'est ce qui est engagé : le document envoyé à la DGESIP pour la répartition des activités précises a été envoyé récemment, ce qui souligne la complexité des sujets. Le travail sur les recrutements vient d'être lancé. Jean-Luc Dubois-Randé ajoute que c'est déjà le cas à l'UPEC, où des contrats sont signés pour des agents de la ComUE. Bénédicte François y relève un point de vigilance important, avec des réunions régulières sur ces enjeux et préoccupations.
Sabine Hermenault y voit également une importance en termes de reconnaissance du travail effectué. Un engagement fort des universités pour la reprise du personnel paraît primordial pour les agents.

Nicolas Canivet remercie les clarifications. Il rapporte deux points d'attention majeurs : d'abord, le souci du devenir des doctorants de la ComUE, puis, sur le fond, la méthode proposée pour la préparation de cette CCT, ses échéances et ses modalités pour permettre aux établissements associés de la ComUE d'y participer.
Jean-Luc Dubois-Randé considère pertinent de contacter, périmètre par périmètre, les sphères importantes de cette coordination, afin de créer assez vite des groupes de travail. Gilles Roussel propose une réunion, à la rentrée, pour présenter le premier projet de Convention.

Fatima de Freitas indique qu'une grande partie des agents de la ComUE a été consultée au sujet de ce vote. Ceux-ci ont vécu une décision soudaine du ministère, et jugent la situation paradoxale, sur le fait de voter sur une décision déjà prise. Parmi les points soulevés : un manque d'information sur les sujets concrets, une interrogation sur le futur des activités, et un souhait d'être associés aux discussions sur la reprise des activités. D'autre part, les agents mettent en évidence un besoin de soutien et d'accompagnement au quotidien compte tenu de la situation. Sans dialogue ni rencontre avec les universités, pour les personnels, la réalité de la continuité des activités, c'est plutôt une fermeture. Des rencontres avec les établissements avaient été annoncées, et les agents regrettent le manque d'information sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas encore été organisées. Enfin, reste le manque de visibilité sur des questions réglementaires. Il avait été évoqué la publication d'un arrêté de restructuration : quels

sont les dispositifs qui garantissent des compensations aux situations subies ?
Le Président remercie les représentantes des personnels pour cette consultation des agents. Il relève deux points nécessitant un accompagnement : le premier est la question d'un arrêté de restructuration, et il a transmis la question en octobre à la DGESIP, qui juge que la situation ne le justifie pas. Le second point, c'est l'urgence des propositions concrètes attendues par les agents, il rappelle régulièrement aux établissements membres la nécessité d'avancer sur ce point.

Mohammadreza Hagheghe formule deux remarques : le désengagement de l'État a été abordé, mais les deux universités n'ont pas œuvré pour préserver la ComUE. Au mois de juillet, des précisions ont été promises à l'échéance du mois de décembre pour les personnels, tandis que, aujourd'hui, le délai est repoussé au mois de février. Il réprouve la procédure de vote sur la dissolution sans que les agents n'aient de proposition concrète pour la suite. Il indique que l'UNEF votera contre.
Gilles Roussel confirme qu'ils ne se sont pas davantage « *battus* » pour conserver la ComUE que pour la supprimer. Il pense qu'elle a effectué son travail et que ses personnels ont une vraie expertise. La CCT tente de conserver ces vertus de mutualisation. Les universités essayent de ne pas subir chaque changement d'organisation, mais de l'accompagner au mieux.

Anthony Briant rappelle que l'ENPC est un établissement public sous tutelle du ministère en charge du Développement durable et que son Directeur est nommé, et donc qu'il ne lui revient pas d'émettre un avis sur la décision du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sans directive de son ministère de tutelle. Ensuite, comme indiqué par les présidents de la ComUE et des universités, le travail a abouti à une feuille de route partagée, transmise à la DGESIP. Enfin, la situation de l'École n'est pas la même que celle des universités, et il pointe, sur le site de son École, les postes ouverts aux agents qui veulent y travailler.

Christophe Degueurce indique, en tant que représentant de l'Enva, s'abstenir de voter. Il ne peut se prononcer, compte tenu des délais impartis, son CA n'a pas abordé le sujet de la dissolution de la ComUE. Distant des décisions qui peuvent être prises dans le ministère, il s'abstiendra donc, mais s'il avait dû se prononcer à titre personnel, il se serait prononcé en faveur de la dissolution. Quant à l'arrêté de restructuration, il a été pratiqué à l'ENVA, et cela se révèle pratique. C'est un moyen de vivre cela de façon moins négative pour les agents. Il invite également les agents de la ComUE à consulter les offres d'emploi de son École.

Le Président rappelle que, puisqu'il est acquis qu'il n'y aura pas d'arrêté de restructuration, il proposera, dans le cadre du budget 2025 de la ComUE, de disposer de moyens financiers équivalents à ce que prévoyait l'arrêté.
Il lit, ensuite, le message adressé par Joël Cuny, qui reconnaît que l'ESTP « *a pu participer à une politique de site riche, fructueuse et respectueuse* ». L'École demeure *« soucieuse, mais résolument volontaire pour s'intégrer dans une dynamique de projet* », qui peut être incarnée par la CCT, dont la réussite « *reposera sur la volonté des universités de travailler en partenariat avec les établissements* ».

Gilles Roussel indique que, au nom de l'UPEC et de l'Université Gustave Eiffel, il votera pour la dissolution, dans le but d'avancer et de prendre les devants, même s'il aurait préféré qu'il n'y ait pas une nouvelle organisation.

Le Président de la ComUE ajoute que, depuis le 6 mai 2024, il aurait préféré, à titre personnel, travailler sur des sujets pour lesquels il a été élu, c'est-à-dire des sujets scientifiques. Il n'a pas démissionné à cette date car il souhaite que des garanties soient données aux agents. Il est rejoint, dans son propos, par Bénédicte François.
Le Président souligne que des membres ont demandé que ce vote se déroule à bulletin secret.

Deuxième délibération
Le Conseil d'administration n'approuve pas la dissolution de la ComUE.
(8 voix pour, 11 voix contre, 1 vote blanc et 4 ne se prononcent pas)

4. APPROBATION DU BUDGET INITIAL 2025 DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST

Le Président rappelle la trajectoire budgétaire adoptée par le CA en 2019. Il fait remarquer que la gestion budgétaire s'avère bonne, sachant que les éléments initiaux omettaient deux éléments importants : d'une part, une erreur de la mandature précédente évaluée à 200 000 € sur le coût du doctorat ; d'autre part, un autre financement concernant la gestion de projet qui n'avait pas été traité, avec 400 000 € de différence, soit 10 % du budget. Malgré ces imprévus, les objectifs ont été tenus.
Il propose un budget permettant la continuité des activités et l'engagement des dépenses à compter du 1er janvier 2025. Par prudence, les dépenses 2025 seront les mêmes que celles de 2024. S'agissant des recettes, la ComUE a un fonds de roulement important qui avait été apporté par l'État à sa constitution. La DGESIP a décidé que les établissements membres et associés n'auront pas à financer de contribution au titre de 2025, compensées par le fonds de roulement. La DGESIP a ajouté qu'elle ne verserait pas non plus la SCSP en 2025. Le budget 2025 sera identique à celui de 2024 mais sans les 2,3 millions d'euros de recettes. Il est donc proposé un déficit budgétaire de 2,468 millions d'euros.
Dans le détail, le BI 2025 prévoit 4,47 M€ de dépenses dont 2,23 M€ de masse salariale et 2,23M€ de fonctionnement. La méthode employée reste la même, avec l'évaluation des activités dans le cadre de dialogues de gestion. Depuis 2022, les dépenses sont en baisse. La baisse de dépense de la masse salariale s'explique notamment par la diminution de la prise en charge des doctorants contractuels, désormais à la charge des établissements. L'augmentation des dépenses relatives à la mission de projets s'expliquent par le retard de conventionnement des projets. Le Pépite 3EF, le doctorat et la HDR voient leurs dépenses reconduites à l'identique. Certaines dépenses reposent sur des décisions pluriannuelles, comme les bourses de mobilité internationale, leurs reconductions ont été actées par le conseil des membres, il s'agit de limiter les conséquences de l'évolution du portage de la politique.
Dans l'ensemble, les dépenses de fonctionnement sont stables. La nouveauté est la prévision d'un budget pour la formation et l'accompagnement des agents dans le cadre de la dissolution.
Les recettes s'affichent une nette diminution du fait des décisions prises par la DGESIP précédemment énoncées. Outre les éléments liés au solde budgétaire et au résultat net prévisionnel, le fonds de roulement resterait à 1,976 million d'euros. La trésorerie prévisionnelle passe pratiquement à 1,9 million d'euros à la fin de l'exercice ; mais si la dissolution intervient à l'été, la trésorerie s'élèvera à 2,3 millions d'euros.
Quelques points de vigilance sont signalés par l'agente comptable : le transfert aux établissements du financement des dépenses engagées pour les activités reprises comme les contrats doctoraux. Il sera nécessaire d'informer les usagers de la logique de transfert tout en leur garantissant un suivi et accompagnement par leurs équipes des ED.
À la demande des établissements membres, la ComUE a interrogé la DGESIP sur la possibilité d'annuler la contribution 2024. Le sujet n'a pas encore été arbitré : il y aurait un budget rectificatif en 2025 si la DGESIP accédait à cette demande, et il y aurait un résultat différent à l'issue de l'exercice 2025. D'un point de vue réglementaire, le compte financier 2024 sera voté au prochain CA. Le compte financier 2025 sera présenté par le chef d'établissement au Rectorat pour *quitus*.

Suzanne Akkari ajoute que le Rectorat suit le sujet de la ComUE avec grande attention, tout comme la situation budgétaire.

Troisième délibération
Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'article premier portant sur les autorisations budgétaires.

Quatrième délibération
Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité l'article deux portant sur les prévisions.

5. CALENDRIER DES INSTANCES 2025 DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST

Le Président communique aux membres du CA les dates des instances que jusqu'au 1er mars 2025, date de fin des mandats. Le dernier CA se tiendra le mardi 11 février 2025. Le calendrier des instances mentionne les dates des prochains conseils des membres, conseils de la formation doctorale et conseils des projets.
À l'issue des mandats, le rectorat nommera un administrateur provisoire pour la ComUE.

6. SYNTHESE DES CONVENTIONS DE LA COMUE UNIVERSITE PARIS-EST ENTRE JUIN 2024 ET NOVEMBRE 2024

Le Président de la ComUE reprend la liste des 26 conventions ou avenants signés entre juin et novembre. La liste détaille les partenaires contractants, la thématique de l'accord, le montant (en recette ou en dépense), la date de signature de la convention et la date de fin de l'accord.

7. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est formulée.
Le Président de la ComUE remercie les membres du CA et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 59.